

Accessibilité : une enquête qui fâche

Pour Jean-Michel Royere, président de l'association Mobilité Réduite, le constat de l'accessibilité des personnes handicapées en Seine-et-Marne est alarmant. Les responsables de lieux publics sont en retard face à la loi.

Créé à l'automne dernier à l'initiative de Jean-Michel Royere, l'association « Mobilité Réduite » part du simple fait qu'il y a, dans la région, un réel problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). À l'occasion du 5^e anniversaire de la loi handicap, l'état des lieux montre qu'elle n'est pas respectée dans de nombreuses villes seine-et-marnaises, ou trop peu. Coup de gueule.

La Rep : Quel constat faites-vous de la situation ?

Jean-Michel Royere : Décevant à tous points de vue ! L'égalité des droits est menacée. Beaucoup de communes en Seine-et-Marne ne sont pas soucieuses des obligations concernant les emplacements des personnes handicapées. La loi impose qu'il y ait un plan local d'urbanisme et où le travail de voirie doit être réalisé aux normes depuis 2007, pourtant rien n'a été fait. C'est pour cela que nous voulons mettre un carton rouge à 70 % des villes de la région et on ira jusqu'au bout tant que la situation ne sera pas améliorée.

Expliquez-nous votre classement des communes ?

Dans notre dernier rapport, nous avons répertorié 26 villes selon un classement com-



Jean-Michel Royere, président de Mobilité Réduite, devant le centre des finances publiques de Fontainebleau qui n'est pas aux normes.

à l'immeuble, les dimensions légales, la protection vis-à-vis de la circulation ou encore l'orientation. Sous forme d'un

barème de points, nous élaborons une note moyenne sur 10. Sur les 26 villes, seule Provins tire son épingle du jeu. Pour le reste, 27 % ont tout juste la moyenne et 70 % ne sont pas aux normes !

Quelles sont vos revendications ?

Que la loi soit respectée tout simplement. Il n'y a pas d'excuses. Aujourd'hui, on ne fait que constater pour dire si c'est bien ou pas. Et là, ça ne va pas. Si fin 2010, rien n'a changé, on ira saisir la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) avec les preuves à l'appui devant le tribunal administratif. Et ils le savent.

Que proposez-vous ? Par exemple, concernant Fontainebleau, une prise de conscience peut s'établir par l'intermédiaire d'ateliers pédagogiques mettant les élus municipaux dans notre situation quotidienne. Afin qu'ils puissent comprendre définitivement le calvaire enduré. Qu'ils prennent conscience qu'ils ont une bombe à retardement entre les mains et qu'il faut agir vite.

Propos recueillis par Romain CANAULT

Un palmarès d'accessibilité

De juin 2009 à novembre 2009, l'association « Mobilité réduite » a visité 26 villes de Seine-et-Marne. Elle a établi un classement pour les qualités d'accessibilité. Voici ce palmarès dans l'ordre décroissant.

Les six premières villes citées obtiennent une note supérieure à la moyenne.

Le palmarès

Provins, Melun, Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Nemours, Nangis, ont une note au dessus de la moyenne, suivie par Le Mée-sur-Seine, Combs-la-Ville, Montereau-Fault-Yonne, Brie-Comte-Robert, Vaux-le-Pénil, Vert-Saint-Denis, Chelles, Torcy, Melun, Avon, Cesson, Saint-Fargeau-Ponthierry, Mormant, Savigny-le-Temple, Nandy, Le Châtelet-en-Brie, Saint-Pierre-lès-Nemours, Fontainebleau, Dammarie-lès-Lys, Champagne-sur-Seine, Coulommiers.

Voir tous les résultats sur : <http://accessiblepourmoi.com/classement-des-villes/>

Renseignements auprès de l'association par mobilitereduite@gmail.com



Les places spéciales ne sont pas toujours aux bonnes normes

Compétences

A chacun sa responsabilité. On ne reprochera pas à une commune le manque d'accessibilité du bâtiment d'un service de l'Etat, ni même du Département, ou encore des escaliers de correspondances des gares SNCF. Chaque ville est ainsi un cas particulier. Si l'on pourra trouver dans chacune d'elles des reproches à faire vis à vis des exigences de la loi, on trouvera aussi presque partout des programmes de travaux, à l'étude, ou en attente de financement.